



INSCRIPTION SCOLAIRE PERI-SCOLAIRE ANNEE 2021-2022

1. DEMARCHES POUR UNE INSCRIPTION A L'ECOLE

Pour inscrire votre enfant à l'école, vous devez renseigner le formulaire prévu à cet effet et joindre toutes les pièces demandées.

Cette démarche est nécessaire pour l'entrée à l'école maternelle et à l'école élémentaire. Si votre enfant fréquente l'école maternelle, son inscription doit être renouvelée pour l'entrée au CP.

Pour une demande de DEROGATION de secteur scolaire

Il convient de faire une demande motivée **AVANT le 11 JUIN 2021** par écrit à Monsieur le Maire et de compléter le formulaire de dérogation. La demande sera étudiée en « commission des dérogations »

2. DEMARCHES POUR UNE INSCRIPTION A UNE PRESTATION PERI- SCOLAIRE

Pour inscrire votre enfant à une ou plusieurs activités péri - scolaires, vous devez renseigner le formulaire prévu à cet effet et joindre toutes les pièces demandées.

Renseignements :

Service enseignement
5, place du Général-Leclerc- CS60405
77487 Provins Cedex
Service.enseignement@mairie-provins.fr

☎ 01.64.60.38.45 - 01.64.60.38.05

DOSSIER A RETOURNER : AVANT le 05 juillet 2021

**NOTA : la Commission de dérogation se tiendra le 11 juin 2021.
Les demandes de dérogations devront parvenir au service enseignement AVANT cette date.**

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR IMPERATIVEMENT

1. Pour une inscription à l'école

- Fiche d'inscription scolaire complétée et signée
 - Copie du livret de famille complet
 - Carnet de vaccination à jour
 - Certificat de radiation de la précédente école
 - Attestation d'assurance
 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, Assurance habitation...)
- Pour les personnes hébergées chez une tierce personne, à joindre par l'hébergeant :
- Attestation d'hébergement sur l'honneur
 - Justificatif de domicile de l'hébergeant
 - Pièce d'identité de l'hébergeant

2. Pour une inscription aux activités péri – scolaires

- Fiche d'inscription complétée et signée (1 fiche par enfant)
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal
- Attestation CAF et N° d'allocataire de moins de 03 mois
- Avis d'imposition du foyer ou pour les couples vivant maritalement joindre obligatoirement les 2 avis d'imposition
- Attestation(s) employeur(s)
- Carte famille nombreuses (+ 3 enfants)

DOSSIER A RETOURNER : AVANT le 05 juillet 2021

Mairie de Provins, Service Enseignement,
5 place du Maréchal Leclerc CS60405
77487 Provins Cedex

Par mail : service.enseignement@mairie-provins.fr

Les inscriptions se feront EXCLUSIVEMENT SUR Rendez vous

Le mercredi de 8h30 à 17h00

Le jeudi de 8h30 à 12h00

Le samedi de 9h00 à 12h00

 **01.64.60.38.45 - 01.64.60.38.05**

Un dossier INCOMPLET ne sera pas examiné et sera retourné.